

Déclaration CGT/SUD/FSU

Les personnels des bibliothécaires nous ont interpellés sur les conditions de reprise de leurs activités sur site et beaucoup s'inquiètent des conditions sanitaires qui les attendent.

Certains nous ont même fait part de leur « peur » : notre région n'était pas touchée par le COVID au printemps, les choses ont malheureusement changé et l'inquiétude est grande.

La circulaire de la Ministre de la transformation et de la fonction publique du 29 octobre rappelle au point 2 que les conditions de fonctionnement des administrations doivent être aménagées pour protéger la santé des agents et des usagers. Pour permettre de réduire les interactions sociales et la présence dans les transports, les chefs de service adaptent l'organisation du travail en prévoyant notamment l'aménagement des horaires de travail et d'ouverture.

Le guide du travail à distance de l'université précise aussi que le travail sur site est l'exception.

- Aucun BIATSS n'a de prise sur ses missions : du directeur de service au collègue de catégorie C, les missions et tâches sont définies par la hiérarchie. Les collègues ne décident pas de leurs tâches, ils n'ont pas à être pénalisés car elles ne sont pas travaillables à distance. A l'inverse, pourquoi des collègues dont 80% des tâches sont travaillables à distance devraient-ils venir sur site 3 jours, en prenant des risques sanitaires et en faisant prendre à d'autres - dans les transports par exemple ?

- Le rôle de la direction de la BU est de décider de l'organisation du travail pour répondre au besoin du service public, en tenant compte du fait que "le travail sur site est l'exception" et en protégeant ses personnels. Donc, à elle, de définir les horaires et jours de présence : par ex 3 jours sur site pour tous :

- en rotation d'équipes pour éviter le brassage dans les bureaux.

- en évitant le travail dans les bureaux partagés : jusque 15 personnes pour les magasiniers de la BU LSHS sur un plateau, ...dans des conditions qui permettent de recevoir le public sur rendez-vous de 9h à 19h, & 2 jours à distance.

Dans cette situation extraordinaire, il n'est donc pas possible de se référer aux tâches « normales » de chacun pour organiser le travail à distance. Par ailleurs, il s'agit bien d'un mode dégradé, ce qui implique de nécessaires adaptations, voire allègements en termes de charge de travail.

La direction, les chefs de service, doivent identifier et définir des tâches à réaliser par ces agent-es pendant ces périodes de travail à distance. C'est leur rôle d'encadrants. Ce travail d'identification et de répartition des missions travaillables à distance sera utile si la situation devait se dégrader et évoluer vers un confinement plus strict.

En outre il semble nécessaire d'identifier le report des activités qui ne pourront être réalisées, celui du 1er confinement et celui du confinement actuel, afin qu'il n'y ait pas de surcharge de travail au déconfinement, et que les besoins soient bien identifiés.

De plus, il y a une alerte RPS : il y a un épuisement psychologique avec cette situation de confinement, le contexte sanitaire, le travail supplémentaire pour adapter l'accueil du public aux conditions sanitaires, pour avancer dans chaque bibliothèque sur des missions prioritaires en cette fin d'année (préparer les déménagements avant les travaux, terminer les dernières commandes, etc.)

Enfin, il semble qu'il faille aussi prévoir que la crise sanitaire dure et donc se projeter sur un temps long. Organiser au mieux le travail à distance, tenir compte de la santé des personnels, c'est aussi leur permettre de se projeter dans cette situation sanitaire dégradée.

Nous demandons donc que le projet présenté soit modifié pour permettre d'organiser dans de bonnes conditions le travail sur site, notamment la réorganisation du travail et les espaces de travail, et pour rassurer tous les collègues inquiets pour leur santé et celle de leurs proches.